



Ordonnance de télécom CRTC 2010-327

Version PDF

Ottawa, le 31 mai 2010

Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Saskatchewan	232	le 25 février 2010
Telecommunications	232A	le 29 avril 2010

Secrétaire général